

RÈGLEMENT TOP 12 - ALLIER

Article 1. Conditions de participation

1.1 - Qualification des joueurs(ses)

Tous les licenciés « compétition » peuvent participer à cette épreuve.

1.2 - Nombre d'engagés par club.

Chaque club peut engager autant de joueurs(ses) qu'il le désire.

1.3 - Nombre d'inscriptions.

Chaque joueur(se) ne peut s'inscrire que dans un seul tableau. Des demandes de surclassement ou double-surclassement peuvent être formulées pour des raisons d'homogénéité de niveau sur décision de la commission jeunes.

Article 2. Format de la compétition

Pour les tableaux masculins, la compétition se dispute sous un format « Top 12 » avec deux poules de 6 joueurs par catégorie puis un tableau avec ½ finale et finale, places 5 à 8 et places 9 à 12.

Pour les tableaux féminins, la compétition se dispute sous un format « Top 8 » avec deux poules de 4 joueuses par catégorie puis un tableau avec ½ finale et finale et places 5 à 8.

Si le nombre d'inscrits ne permet pas d'appliquer la disposition ci-dessus, le format pour la catégorie concernée sera adapté.

Article 3. Organisation sportive

La compétition se disputera dans 6 catégories :

TOP 12 - MASCULINS	TOP 8 - FÉMININS
Poussins – Benjamins	Poussines – Benjamines –
Minimes	Minimes – Cadettes
Cadets	
Juniors	Juniors - Seniors

Article 4. Inscriptions et sélections

C'est la catégorie indiquée sur la licence qui déterminera la catégorie de chaque inscrit. Tous les joueurs(ses) en licence « compétition » peuvent s'inscrire. Les 12 joueurs et les 8 joueuses les mieux classés (points mensuels) de chaque catégorie seront sélectionnés pour participer à l'épreuve.

Une liste de remplaçants sera éditée. Des repêchages pourront avoir lieu en cas d'absence d'un joueur(se) sélectionné.

Dans le cadre d'une égalité de points « licence », la commission jeune se réserve le droit de départager les qualifiés en fonction :

- 1) Du nombre de parties jouées dans la saison
- 2) Du nombre de compétitions disputées dans la saison

Article 5. Déroulement sportif

5.1 - Format de la compétition

Dans chaque tableau, les joueurs(ses) sont répartis dans des poules de 6 (ou 4) suivant le dernier classement mensuel. Dans la mesure du possible, 2 joueurs(ses) du même club ne seront pas intégrés dans la même poule.

Les deux premiers joueurs(se)s de chaque poule se qualifient pour les demi-finales. Tous les joueur(se)s disputent un classement intégral.

5.2 – Déroulé de la compétition

La phase de poule se déroule de 9h – 12h30.

La phase de classement se déroule de 13h30 à 16h30 comme suit :

Tour 1 : Places 5 à 8 et places 9 à 12

Tour 2 : Demi-finales

Tour 3 : Places 5/6 – 7/8 – 9/10 – 11/12

Tour 4 : Finales et places 3/4

Les podiums sont prévus à 17h.

- **Proposition d’horaires avec 20 tables :**

2 poules par catégories = 12 poules au total

2 tables par poules (sauf féminines) = 20 tables

P / B - Masculin	M - Masculin	C - Masculin	J - Masculin	P/B/M/ - Féminines	C/J - Féminines	TOTAL
Nombre de tables : phase de poule						
4	4	4	4	2	2	20
Nombre de tables : phase de classement – TOUR 1 – Places 5 à 8 et 9 à 12						
4	4	4	4	2	2	20
Nombre de tables : phase de classement – TOUR 2 – Demi-finales						
2	2	2	2	2	2	12
Nombre de tables : phase de classement – TOUR 3 – Places 5/6 – 7/8 – 9/10 – 11/12						
4	4	4	4	2	2	20
Nombre de tables : phase de classement – TOUR 4 – Finales et places 3/4						
2	2	2	2	2	2	12

Matin 9h – 12h30 : Phase de poule

8 tours x 25 min = 3h20

Après-midi : 13h30 – 16h30 : Matches de classement (environ 40 min par tour)

Tour 1 : Places 5 à 8 et places 9 à 12 = 20 tables

Tour 2 : Demi-finales = 12 tables

Tour 3 : Place 5/6 - 7/8 - 9/10 - 11/12 = 20 tables

Tour 4 : Finales et places ¾ = 12 tables

Podium : 17h

5.3 - Regroupement de catégories

Dans le cas où le nombre d’inscrits serait insuffisant, la Commission Sportive Départementale se réserve le droit de regrouper les catégories, puis d’établir un classement séparé à l’issue de la compétition.

5.4 - Classement à l’issue de la compétition

Les deux premiers joueurs(ses) de chaque poule se qualifient pour les demi-finales. Si le temps imparti le permet, le classement intégral sera joué dans les différentes catégories.

5.5 - Remise des récompenses

Les récompenses ne sont remises qu'aux joueurs(ses) qui restent pour le podium. Ils devront se présenter en tenue sportive pour la cérémonie des récompenses sur le podium.

Article 6. Juge-Arbitrage

La compétition est placée sous l'autorité d'un Juge-Arbitre désigné par la Commission Départementale D'Arbitrage.

Article 7. Arbitrages des parties

Si c'est possible, le Juge-Arbitre désignera des Arbitres joueurs, sinon les joueurs d'une partie devront s'arbitrer eux-mêmes.

Article 8. Retard.

Si un joueur ne se présente pas à l'appel de son nom pour sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie, marque 0 point mais il peut disputer les parties lui restant à jouer.

Article 9. Abandon.

Tout joueur abandonnant au cours d'une partie, est battu pour la partie et n'est pas autorisé à jouer les parties suivantes.

Article 10. Forfait.

Tout joueur engagé et absent sans excuse valable écrite et adressée au responsable de l'épreuve dans les 24 heures suivant la compétition sera sanctionné et devra s'acquitter d'une pénalité financière de 15 €.

Article 11. Coefficient de la compétition.

Les résultats individuels des joueurs seront comptabilisés avec un coefficient de 0,75.

Article 12. Conditions matérielles

14.1 - Tables - Filets - Raquettes

Les tables et filets doivent être homologués FFTT ou ITTF.

Les joueurs doivent avoir une raquette dont les revêtements sont agréés par l'ITTF (liste consultable sur www.laura-tt.fr ou www.fftt.fr).

14.2 - Choix des balles

Celles-ci sont fournies par l'association organisatrice, qui doit en prévoir un nombre suffisamment important pour le bon déroulement de la compétition.